

LE DÉBARDAGE À CHEVAL DANS LES VOSGES DU NORD



Folklorique ou trop coûteux pour les uns, technique forestière respectueuse de la nature à sauvegarder et valoriser pour les autres, le débardage à cheval a bien du mal à subsister dans le contexte économique actuel.

Une enquête a été menée à ce sujet sur le territoire du Parc naturel régional des Vosges du Nord dans le cadre d'un stage sur la filière bois de l'Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et des Forêts de Nancy (ENGREF).

Les chantiers de débusquage ou débardage par traction animale

* Le débusquage consiste à évacuer les bois jusqu'au bord du parterre de coupe ou de la parcelle, cela nécessite ensuite une reprise au tracteur si la distance est trop importante pour un cheval. Le débardage signifie que les bois sont mis au bord d'une piste ou d'une route accessibles aux grumiers.

Le débardage ou **débusquage*** à cheval des bois feuillus ou résineux est bien adapté aux petits bois (17,5 cm à 27,5 cm de diamètre à 1,30 m de hauteur) et aux bois moyens (27,5 à 42,5 cm), issus d'éclaircies. Le volume moyen idéal des grumes est de 0,2 à 0,4 m³, mais des bois d'environ 0,7 m³ peuvent néanmoins être évacués sans difficultés particulières selon certaines conditions de chantier.

L'évacuation peut se faire en bois long ou découpé selon les débouchés et les techniques,

et en fonction de la capacité du cheval. Si le bois est découpé en billons, la longueur minimale requise est de 4 m. En effet, en deçà, le billon a tendance à « chasser » et n'est plus débusqué dans de bonnes conditions.

On estime généralement la distance maximale d'évacuation des bois entre le bord de la coupe et la zone de dépôt à 50 m de traîne. Au delà, il est souvent préférable de faire appel à un tracteur. C'est toutefois en traîne directe que l'efficacité du cheval est maximale, sans faire appel au tracteur.

Le débardage par traction animale peut être réalisé tout au long de l'année. Dans la plupart des cas, ce mode de débardage est utilisé sur

LE DÉBARDAGE À CHEVAL DANS LES VOSGES DU NORD



des terrains difficiles ou sur des sites particulièrement sensibles, alors que cette pratique pourrait être généralisée de façon plus systématique sur des coupes plus traditionnelles.

Les trajets en véhicule pour rejoindre le lieu de chantier peuvent fatiguer assez rapidement le cheval, contraint à faire des efforts continus pour se stabiliser. C'est pourquoi selon la distance au chantier, il est préférable de pouvoir loger le cheval sur place.

Le cheval peut également réaliser la mise en tas (gerbage) des grumes. En moyenne, la distance parcourue par un débardeur et son cheval est de 30 à 40 km par jour.

Aspects économiques

Les coûts du débardage à cheval sont très variables selon les conditions d'exploitation du chantier. Les rares débardeurs qui subsistent ont très souvent une autre activité comme le bûcheronnage pour permettre à leur entreprise de survivre.

Les fourchettes de prix en exploitation forestière à l'aide du cheval sont les suivantes : 10 à 12 euros par m³ de bois débusqué ou débardé en conditions moyennes, 21 euros le m³ de bois coupé et débusqué, mis en tas et avec reprise tracteur, 25 à 30 euros le m³ de bois coupé et débardé.



Les débardeurs préfèrent généralement être payés à la journée, 220 à 250 euros le m³, mais ils n'ont pas toujours ce choix.

Les rendements possibles sont les suivants : 7 m³ de bois bûcheronné et débardé par personne et par jour, 15 m³ en moyenne de bois débusqué et débardé par jour, soit pour des tiges de 0,7 m³ en moyenne, 2,5 m³ à l'heure.

Avantages et inconvénients de la traction animale en exploitation forestière

Parmi les avantages et les atouts du débardage à cheval, le respect du sol forestier, des arbres en place et de la régénération naturelle sont indéniables. Ce moyen de débardage est également non polluant, silencieux et il demande un faible investissement de départ. Le débardage à cheval ne nécessite pas systématiquement la création de chemin ou l'abattage de lignes. Enfin, dans un contexte d'économie en matière de transport, le cheval est une énergie renouvelable.



En ce qui concerne les inconvénients et les limites de cette technique, le surcoût (éventuel), la lenteur des travaux et la contrainte de l'hébergement du cheval sont ceux avancés par certains donneurs d'ordre. Il faut noter toutefois que la comparaison du surcoût par rapport au même travail réalisé par un tracteur est faussée, car on ne prend pas en compte le coût des dégâts de la traction mécanique au sol et aux arbres.

L'état des lieux dans les Vosges du Nord

Actuellement il n'existe qu'un seul débardeur à cheval à temps plein sur le territoire du Parc. Il s'agit de Daniel Viry de Schweyen, qui pratique également le bûcheronnage et l'élevage de chevaux. Il intervient en tant que prestataire de services et son principal donneur d'ordres est actuellement l'ONF. Son rayon d'action est variable. Il dépend essentiellement de la « qualité du chantier » et de la possibilité d'hébergement pour ses chevaux ardennais sur

place si la distance est importante. De manière générale, le territoire du Parc est son terrain d'action privilégié, mais il travaille également fréquemment à l'extérieur du Parc, en Moselle. Une seconde personne, Christophe Moisson de Lembach, pratique le débardage à cheval en tant que double actif. Sa démarche est différente puisqu'il achète des lots, coupe les bois, les débarde avec son cheval et les vend ensuite.

La situation de ce métier, véritable patrimoine humain, notamment au travers du dressage et du maintien de races rustiques de chevaux, est critique depuis la tempête de 1999. Il ne reste plus que 30 débardeurs à temps plein en France. En effet, devant l'abondance des chablis, le parc de machines s'est considérablement développé, notamment grâce à d'importantes aides de l'Etat ou des Conseils Régionaux. Le cheval a été totalement exclu de ces aides, pourtant il aurait pu intervenir sur certains sites, ce qui a été fatal pour nombre d'entrepreneurs en France.



Quel avenir pour ce métier ?

Le métier de débardeur à cheval n'est plus reconnu. Tant qu'une véritable volonté politique ne sera pas instaurée, pour non seulement maintenir l'existant, mais surtout pour relancer cette activité, le métier risque de continuer à décliner de manière alarmante. Dans un contexte de certification, de gestion durable des forêts et de respect des sols, souvent malmenés par les tracteurs après la tempête, le choix du débardage à cheval pour les situations adaptées semblerait logique, voire incontournable. Certains pays, comme la Belgique, ont fait ce choix et imposent par exemple l'utilisation du cheval lors des premières, secondes et troisièmes éclaircies, en collaboration avec l'usage des machines forestières.

Il ne s'agit pas de faire l'apologie de la traction animale comme au temps où les engins n'existaient pas, mais au contraire de concilier les deux techniques pour que l'exploitation forestière soit plus efficace et rentable d'un point de vue économique, tout en garantissant au niveau écologique une amélioration de la qualité des travaux effectués en forêt et faire « pour de vrai »



de la gestion forestière patrimoniale durable. Il ne s'agit pas simplement de sauver le dernier débardeur à cheval, car ce serait une vision à court terme. Il faut au contraire adopter une stratégie pour relancer cette activité en Alsace et en Lorraine, deux grandes régions forestières. Tout le monde peut agir pour maintenir ce métier dans le Parc, les gestionnaires forestiers publics et privés en ayant plus souvent le réflexe « cheval », les maires des communes forestières du Parc en acceptant l'éventuel surcoût de certains chantiers, les collectivités régionales en soutenant financièrement les collectivités locales qui font appel au débardage à cheval, notamment dans des territoires d'expérience comme les Parcs naturels régionaux et le Sycoparc, en travaillant avec tous les partenaires à l'élaboration d'une stratégie pour développer la traction animale.

RACHEL CHAUMEIL
ENGREF

JEAN-CLAUDE GÉNOT
SYCOPARC